

Date de dépôt : 5 octobre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Guillaume Barazzone :
Elargissement du Pont du Mont-Blanc : nouvelle bisbille Ville-
canton ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 septembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La traversée piétonne et cycliste du Pont Mont-Blanc fait partie des infrastructures insérées dans le projet d'agglomération que Berne a accepté de cofinancer à hauteur de 40%. Seule condition : que les travaux démarrent avant 2014.

Très attendu, cet ouvrage dédié aux mobilités douces est nécessaire au vu des risques encourus quotidiennement par les piétons et les cyclistes. Placé dans l'un des axes les plus fréquentés du centre-ville, il doit par ailleurs permettre de préserver et de renforcer la complémentarité des modes de transports en apportant une solution pour la mobilité douce sans empiéter sur les voies de roulement actuelles.

Le conseiller administratif Rémy Pagani présentait, le 25 mai dernier, le projet lauréat du concours lancé par les autorités de la Ville suite à des demandes répétées du Conseil municipal. Un mois plus tard, le canton, par la voix de la conseillère d'Etat Michèle Kunzler, annonçait que le projet retenu par la Ville posait de sérieux problèmes sécuritaires et de navigabilité puisqu'il empêchait l'accostage des bateaux de la CGN. Le Canton invitait la Ville à « approfondir le sujet ». Interrogé début septembre, le maire de Genève, M. Pagani, rejetait la responsabilité sur le canton en déclarant – lors de la séance du Conseil municipal du 3 septembre – que le canton s'était engagé à déplacer le lieu d'accostage des bateaux.

Ma question est la suivante : les autorités cantonales et municipales vont-elles se mettre autour d'une table pour trouver une solution qui permette de démarrer les travaux dans les délais fixés par la Confédération ou vont-elles, par cette nouvelle bisbille dont ils sont coutumiers, pénaliser une fois de plus les citoyens et contribuables genevois en laissant échapper la contribution fédérale de plusieurs millions ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dès l'automne 2011, diverses séances de travail ont eu lieu entre l'Etat et la Ville de Genève, ayant pour but d'évoquer les différentes variantes possibles, pour la construction d'une passerelle pour piétons et/ou vélos, qui pourrait être réalisée parallèlement au pont du Mont-Blanc. De son côté, la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) a attiré l'attention du conseil administratif de la Ville de Genève, le 22 septembre 2011, sur les différentes contraintes liées à la navigation dans la rade et aux accès aux différents débarcadères, tant du point de vue de la sécurité des utilisateurs de la passerelle, que de celle des bateaux et de leurs passagers. Ces contraintes qui touchent non seulement la CGN mais aussi les Mouettes genevoises ont été rappelées à la Ville de Genève par lettre du 4 octobre 2011 de la conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME).

Au vu du résultat du concours de projet d'architecture lancé par la Ville, le Conseil d'Etat a écrit au Conseil administratif de la Ville le 27 juin 2012, s'étonnant que les contraintes précitées n'aient pas été prises en compte dans l'élaboration du cahier des charges du concours, ni les coûts de l'aménagement et du déplacement éventuel des débarcadères du Jardin Anglais et du Mont-Blanc évalués.

Un groupe de travail conjoint a été constitué entre l'Etat et la Ville de Genève, qui s'est réuni pour la première fois le 17 juillet 2012, pour évaluer les suites à donner au projet de passerelle et définir le cadre dans lequel ce projet doit évoluer pour garantir sa compatibilité avec les contraintes du site de la rade, ainsi que pour assurer la participation financière de la Confédération à ces travaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER